

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
Monsieur G. MICHIELS, Directeur
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 71H/13
N/Réf. : AVL//KD/BXL-2.2388/s.549
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue Hobbema, 7. Transformation d'un immeuble de logements, remplacement des châssis et de la porte de garage (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par : Mme M. Desreumaux.)

En réponse à votre lettre du 3 janvier 2014, en référence, reçue le 13 janvier, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 29 janvier 2014.

La demande concerne un immeuble qui date d'avant 1932 et qui se situe dans la zone de protection de l'église et du Couvent des Dominicains (avenue de la Renaissance 40) et en face de l'Ecole militaire.

La demande vise à régulariser la transformation de l'immeuble pour augmenter le nombre de logements (porté de 3 à 6) sans modification de volume. Elle porte également sur le remplacement des châssis en bois en façade avant par des châssis en PVC blancs et sur le remplacement de la porte de garage par une fenêtre.

Le réaménagement intérieur de la maison a peu d'impact sur les biens protégés à proximité. Dans ce cadre, les prescriptions du RRU doivent être strictement respectées.

Par contre, le remplacement des châssis en bois par du PVC n'est pas acceptable : la CRMS recommande de revenir à des châssis en bois présentant des divisions adéquates. Quant à la fenêtre placée en remplacement d'une porte de garage, son traitement (proportions, divisions, soubassement, etc.) devrait être revu pour améliorer l'interface de la baie avec la rue.

Le cas échéant, la DMS proposera à la Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer la situation. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (+ par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, H. Lelièvre) ; A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn ; M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme et du Patrimoine (par mail) ; M. Th. Van Ro, secrétaire de la Commission de concertation (par mail).